

VOS COURRIERS DE NOËL

Vous êtes nombreux à nous transmettre vos vœux, à l'approche des fêtes de fin d'année. Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont écrit, même si nous ne pouvons reproduire tous vos courriers. Sachez que vos vœux nous encouragent à intensifier nos actions auprès des personnes les plus démunies, et qu'ils seront partagés avec ceux que nous accueillons.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes et une très belle année. Merci pour votre action et votre dévouement au quotidien.

Que l'année qui vient vous apporte le soutien nécessaire et qu'elle puisse amener à ceux qui désespèrent la lumière de nouveaux espoirs.

Mireille M.

Recevez tous mes bons vœux pour vous-mêmes et vos protégés. Je vous envoie un petit don... j'aimerais pouvoir faire plus !

Je souhaite à tous vos protégés d'avoir un jour une maison éclairée par la jolie fenêtre représentée sur cette carte.

Jeanne P.

Un grand merci pour ce que vous faites. Je souhaite à tous un Noël dans la joie et une bonne année, pleine de chaleur et d'humanité.

Michel C.

À la grande famille de La Mie de Pain,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Continuez votre œuvre magnifique... Après avoir payé mes prothèses dentaires et auditives, j'espère souffler un peu et vous aider comme par le passé...

Claude V.

N'hésitez pas, à votre tour, à faire parvenir vos témoignages, encouragements ou remarques à La Mie de Pain :

- Par courrier à : Relations donateurs - 18 rue Charles Fourier - 75013 Paris
- Par email à : service.dons@miedepain.asso.fr

Merci encore pour votre fidélité et votre implication à nos côtés !

DONNER UTILEMENT

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour réduire vos impôts au bénéfice des personnes sans-abri.

Tout don envoyé à La Mie de Pain **avant le 31 décembre 2017** vous permettra de déduire 75% de votre soutien de vos impôts à payer en 2018. Tenez-en compte pour démultiplier l'importance de votre don !

75% de votre don fait en 2017 déductible de votre Impôt sur le Revenu dans la limite de 531€ (plafond 2017) par an. Au-delà, cette déduction passe à 66%, jusqu'à 20% de votre revenu imposable.

➤ **Ainsi, un don de 80€** vous permet de déduire 60€ de votre impôt sur le revenu et **vous revient réellement à 20€.**

RAPPEL

Conformément à la législation fiscale, les dons reçus après le 31 décembre 2017 (cachet de La Poste faisant foi), donneront lieu à un reçu fiscal établi au titre de 2018, que vous ne pourrez faire valoir que lors de votre déclaration de revenus 2018. Prenez donc soin de nous répondre :

avant le 31 décembre !

F17-9 JN A © photographies La Mie de Pain



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

La mie de pain

Le Journal

N° 61 - Novembre 2017



ÉDITO
Partager la joie de Noël
avec les personnes sans-abri

À La Mie de Pain, en ces périodes de fêtes, les équipes salariées et les bénévoles se mobilisent pour que personne ne soit oublié. Cette période, synonyme pour nous de joie partagée avec ceux que nous aimons, est l'une des plus douloureuses pour les personnes qui se retrouvent à la rue et ont souvent rompu tout lien avec leur famille.

C'est pourquoi, dans chacune nos structures, bénévoles et salariés redoublent d'efforts, aux côtés des personnes accueillies, afin que Noël soit un temps de fête pour les plus fragiles d'entre nous.

Près de 700 personnes ont bénéficié l'an dernier, grâce à votre aide, d'un vrai Noël : un repas de fête, une animation musicale et un petit cadeau pour chacun... Cette année, nous espérons qu'elles seront encore plus nombreuses à pouvoir vivre, grâce à votre générosité, ce moment de partage et de fraternité qui donne tout son sens à Noël.

Merci d'avance pour votre mobilisation à nos côtés !

Florence Gérard
Présidente des Œuvres de La Mie de Pain

Hébergée au sein du nouveau Foyer pour femmes de La Mie de Pain

« Comment oublier les réveillons en famille, les cadeaux au pied du sapin, les bons petits plats, les rires d'enfants et toute cette joie partagée ?

Aujourd'hui, ce bonheur me semble si loin. Je n'ai plus rien.

Plus de chez moi, plus de travail, plus de revenu, les amis et la famille se sont éloignés... Je regarde les vitrines illuminées, les gens chargés de paquets, de cadeaux... Moi, **je ne suis plus dans le froid, sans un sou en poche, et je ne me sens plus exclue grâce à La Mie de Pain qui m'héberge. Mais comment pouvoir encore faire la fête quand on n'a pas un sou et plus de proches avec qui la partager ?**

« Ces semaines qui précèdent Noël sont devenues tellement tristes et douloureuses... »

On m'a dit qu'à La Mie de Pain, on organisait des réveillons de fête : vais-je partager un bon repas, écouter de la musique, danser, et même recevoir un petit cadeau ?... Ça me ferait tellement chaud au cœur. Ce serait comme si je retrouvais une nouvelle famille ! »

Nathalie

La Mie de Pain vous rend des comptes

Dans une volonté de transparence, nous vous invitons à consulter ou télécharger nos comptes 2016 sur le site : www.miedepain.asso.fr.

Nous pouvons également, sur demande, vous expédier le bilan 2016 par voie postale. Vous constaterez ainsi que votre générosité a permis d'intensifier notre engagement auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion, afin de les accompagner de l'urgence à l'insertion.

Merci encore !



A L'APPROCHE DE NOËL, MOBILISONS-NOUS !

À quelques semaines des fêtes de fin d'année, les équipes de La Mie de Pain redoublent d'efforts pour préparer les célébrations de Noël dans la fraternité et le partage avec les personnes les plus démunies.



PRÉPARONS DE BONS RÉVEILLONS

Dans les différentes structures de La Mie de Pain, bénévoles, salariés et donateurs se mobilisent, aux côtés des personnes hébergées, pour décorer locaux et sapins de Noël, et préparer des réveillons conviviaux et festifs. Au programme : repas de fêtes et animations musicales pour partager la joie de Noël avec les femmes et les hommes les plus démunis.

PRÉVOYONS UN PETIT CADEAU POUR CHACUN

Afin que Noël demeure un beau moment de fraternité et de générosité, chaque bénéficiaire recevra un petit cadeau déposé à son attention au pied du sapin. Par exemple, selon les structures et les personnes : un petit sac à dos pour emporter l'essentiel avec soi durant la journée ; un bonnet et une écharpe pour se préserver du froid ; du parfum ou un bijou...



PROLONGEONS LA FÊTE

Pour prolonger la fête et démarrer l'année 2018 sur une belle note de convivialité, des lotos seront également organisés autour d'une galette, au Refuge comme à l'Arche d'Avenir.



VIVONS ENSEMBLE LA MESSE DE NOËL

Comme chaque année, nous participerons à une messe de Noël organisée par la paroisse, afin de partager ensemble – paroissiens, personnes accueillies, bénévoles, salariés... – nos prières d'espoir et de solidarité. Nous serons heureux de vivre ce temps de recueillement avec celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent, le 24 décembre en fin d'après-midi en l'Eglise Saint-Anne de la Butte aux Cailles (Paris XIIIème).



PARTICIPATION FINANCIÈRE DES HÉBERGÉS



Afin de rendre chaque bénéficiaire acteur de son retour à l'autonomie, en le préparant à gérer son budget et à payer un loyer, une participation financière pour leur hébergement de 60 € par mois est demandée depuis la rentrée 2017 à chaque personne hébergée ayant des ressources (minima sociaux inclus).

Les personnes sans ressources continuent à ne rien payer pour leur hébergement, mais peuvent participer à la vie de la structure par leurs actions au bénéfice de tous.



Les réveillons de La Mie de Pain sont essentiellement financés par votre générosité.

Merci de renouveler dès à présent votre soutien pour faire de Noël un véritable moment de partage et de solidarité avec les personnes en situation d'exclusion !

